

5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2017, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié gagne en moyenne **en équivalent temps plein** 2 556 euros nets par mois dans la **fonction publique de l'État (FPE)**, 2 288 euros dans la **fonction publique hospitalière (FPH)** et 1 944 euros dans la **fonction publique territoriale (FPT)**. Ces écarts salariaux dans la **fonction publique** traduisent principalement des différences de structure d'emploi, notamment des différences de **catégorie statutaire**. Ainsi, deux tiers des fonctionnaires de la FPE (soit près de la moitié de l'ensemble des salariés civils de la FPE) appartiennent à la catégorie A, contre un peu plus d'un quart des fonctionnaires de la FPH et près de 10 % de la FPT. À l'inverse, trois quarts des fonctionnaires de la FPT et un peu plus de la moitié des fonctionnaires de la FPH sont de catégorie C, contre 15 % des fonctionnaires de la FPE.

En 2017, le **salair net** moyen en équivalent temps plein d'un agent de la FPE augmente de 1,0 % en **euros constants** par rapport à 2016. Les salaires augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale, mais la hausse est moins marquée dans le haut de la distribution, si bien que les disparités salariales se réduisent. La **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail

pendant l'ensemble des années 2016 et 2017, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, augmente de 2,4 % en euros constants. Cette évolution reflète la progression de l'ancienneté et de la carrière de ces salariés.

Entre 2016 et 2017, le salaire net moyen en équivalent temps plein d'un agent de la FPT progresse de 1,0 % en euros constants. En 2017, un agent de la FPT perçoit en moyenne 0,9 % de plus qu'un agent en 2016 de même statut et de même catégorie hiérarchique. Ainsi, en 2017, la modification de la structure des emplois n'intervient que pour + 0,1 point dans la **décomposition du salaire moyen**. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2016 et 2017, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, progresse de 1,8 % en euros constants.

Entre 2016 et 2017, le salaire net moyen en équivalent temps plein augmente de 0,3 % en euros constants dans la FPH. En 2017, les disparités salariales dans la FPH sont quasiment stables, en dépit d'un léger recul des salaires dans le haut de l'échelle. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2016 et 2017, soit deux tiers des agents de la FPH, progresse de 1,3 % en euros constants. ■

Définitions

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socio-professionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, fonction publique de l'État (FPE), fonction publique hospitalière (FPH), fonction publique territoriale (FPT), indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), traitement indiciaire brut : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2019, DGAFF, novembre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1778, octobre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1766, juillet 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1761, juillet 2019.
- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique – En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois », *Insee Première* n° 1738, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires dans la fonction publique 5.2

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2017

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	79,1	2 026	1,0
dont : catégorie A	7,5	3 385	1,6
catégorie B	12,0	2 358	0,6
catégorie C	59,6	1 789	1,1
Non-fonctionnaires	20,9	1 633	1,2
Ensemble	100,0	1 944	1,0
Communes	53,7	1 843	1,0
CCAS ¹ et caisses des écoles	6,6	1 733	1,0
EPCI ² à fiscalité propre	13,3	2 024	1,0
Autres structures intercommunales	3,6	1 909	0,6
Départements	13,8	2 159	0,8
Incendie - Secours	2,9	2 645	0,8
Régions	4,8	2 078	1,4
Autres collectivités locales	1,2	2 154	0,4

1. Centres communaux d'action sociale. 2. Établissements publics de coopération intercommunale (y c. métropole de Lyon).
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein des collectivités territoriales (hors militaires, assistants maternels et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).
 Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique hospitalière en 2017

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,3	2 145	0,3
dont : catégorie A	19,6	2 595	0,0
catégorie B	15,8	2 365	0,0
catégorie C	38,0	1 821	0,3
Contractuels ¹	19,6	1 639	0,7
Personnels médicaux	7,1	5 557	0,4
Ensemble	100,0	2 288	0,3
Hôpitaux	87,4	2 352	0,4
Établissements médico-sociaux	12,6	1 846	0,3

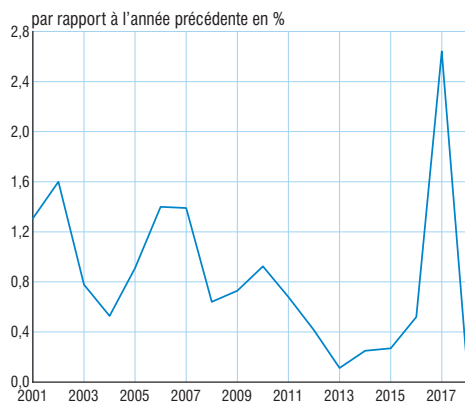
1. Hors personnels médicaux.
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique hospitalière (hors internes, externes et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).
 Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2017

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,6	2 732	1,2
dont : catégorie A	48,5	2 977	1,3
catégorie B	14,1	2 461	0,4
catégorie C	10,9	1 992	1,1
Non-fonctionnaires	26,4	2 067	0,4
Ensemble	100,0	2 556	1,0
Enseignants	46,3	2 626	1,6
Non-enseignants	53,7	2 496	0,5
Ministères	76,5	2 607	1,0
EPA ¹	23,5	2 392	1,0

1. Établissements publics administratifs.
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État (hors militaires, internes et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).
 Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut de 2001 à 2018



Source : DGAFF.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	en euros courants					
	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	17/16 en %	Salaires	17/16 en %	Salaires	17/16 en %
Cadres	3 138	1,8	3 365	2,1	4 876	1,1
Professions intermédiaires	2 341	2,8	2 290	1,9	2 332	0,9
Employés, ouvriers	2 040	1,5	1 713	2,1	1 740	1,2
Ensemble	2 556	2,1	1 944	2,1	2 288	1,3

Champ : France hors Mayotte, agents en équivalent temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).
 Sources : DGAFF ; Insee, Siasp.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard